

Syndicat Mixte de Gestion de la Seine Normande

Comité Syndical

Séance du 15 mars à 14h

DÉLIBÉRATION N°2022-03-03

Affectation du résultat de 2021

Date de convocation : 4 mars 2022

Délégués titulaires ou suppléants présents :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine Maritime
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie
- Bertrand PECOT, CC Roumois Seine
- Yann LE FUR, suppléant de Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Carine BOQUET, suppléante de Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Jean-François BERNARD, CC du Pays de Honfleur Beuzeville
- Hubert LECARPENTIER, CA Caux Seine Agglomération
- Pascal BEHAREL, CC Lyons Andelle
- Cyriaque LETHUILLIER, suppléant de Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Délégués titulaires excusés :

- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure
- Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération
- Bernard LEROY, CA Seine Eure
- Philippe MARIE, CC Pont Audemer Val de Risle
- Florent SAINT MARTIN, CU Le Havre Seine Métropole

Pouvoirs :

Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
Frédéric DUCHÉ, CA Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Julien DEMAZURE

Secrétaire de séance : M. Hubert LECARPENTIER

Membres en exercice : 11 - Nombre de voix total : 100

Quorum : 11 élus présents ou représentés

Membres titulaires présents ou représentés par un suppléant : 9

Pouvoirs : 2

Votants : 11 représentant 100 voix

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Exposé des motifs

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de procéder à l'affectation du résultat qui apparaît à la clôture de la gestion de l'exercice 2021 :

- le résultat de fonctionnement est de + 284 068,02 €,
- le résultat d'investissement est de – 14 643,80 €,
- **le résultat cumulé (avec reports résultats N-1) est de 269 424,22 €,**

Projet de délibération :

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le compte administratif de l'exercice 2021 adopté par la délibération n°2022-03-02 du 15 mars 2022, faisant état d'un excédent de fonctionnement de 284 068,02 € et d'un déficit d'investissement de 14 643,80 €,

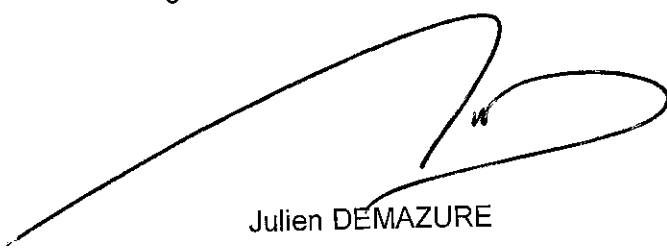
Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section de d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2021 au budget primitif 2022 de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement 2021	Comptes d'affectation	Affectations au BP2022
284 068,02 €	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	14 643,80 €
	R002 - Résultat de fonctionnement reporté	269 424,22 €

Le président du syndicat mixte
de gestion de la Seine normande



Julien DEMAZURE